

CONSEIL DU QUARTIER

DE SAINTE-PEZENNE

Du 05 novembre 2003

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Valérie UZANU (Co - Présidente élue), Franck GIRAUD.

Intervenants (technicien, élu...) : Claude LAVAULT (Directeur du service patrimoine bâti et des moyens), Claude MONNET (représentant du service urbanisme), Jean-Guy THIOU (service patrimoine bâti et des moyens).

Membres titulaires et membres suppléants : Jean-Jacques BOTTON-Vinet, Pierre CAILLETON, Léonide FRADET, Marc-Valéry GARDE, Jean-Pierre GERVAIS, Bernard GUIDAT, Xavier JACQUEMIN, Jacques LARGEAU, Patrice LEBRET, Jean-Marie MACAIRE, Claude POUPIN, Jean-Pierre POUSSADE, Pascal TEXIER, Maurice VINCK.

Agents municipaux : Pierre LACORE, Directeur de la Proximité et de la Citoyenneté, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de Quartiers, Nathalie Sené, Agent MCSP.

Excusé(e)s : Nanou BIMES, Bertrand DELIGNON, Jean-Claude GAUTIER, Robert GOUTEFANGEA, Pierre GUERIT, Chantal LEBRET, Christine LESTABLE,

Absents : Christian CHIRAUX, Marie DAUXERRE, Frédéric GIRAUD, Florence GOUPIL, Yves REY.

Objet : Présentation de l'Avant Projet Définitif de l'ancien groupe scolaire Jacques Prévert (Claude LAVAULT), et de la mise en lumière de l'église de Sainte – Pezenne (Jean-Guy THIOU).	Thème (commission bâtiments, équipement)
--	---

<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Ancien groupe scolaire Jacques Prévert Claude LAVAUT présente le plan et explique que l'architecte a repris ses études en fonction des attentes des associations. Le coût total des travaux sera de 412 000 euros hors taxe. Enfin Claude LAVAUT précise que c'est un équipement de qualité et adapté. Maurice VINCK demande si les particuliers peuvent bénéficier de ces locaux. Valérie UZANU indique que les associations sont prioritaires, les particuliers pourront réserver les locaux mais cela implique des modalités à définir. Valérie UZANU conclut que d'autres réunions seront prévues pour revoir la disposition des lieux de stockage et visiter les chantiers. Mise en lumière de l'église Jean-Guy THIOU présente le projet. Trois types d'éclairage sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairage de la façade du monument (cet éclairage sera enterré, c'est un complément de l'éclairage déjà existant), - éclairage du clocher (projecteurs prévus dans l'allée et dans le parc), - éclairage de la partie haute du clocher (filtre bleu). <p>Le projet n'empiète pas sur la pelouse du Jardin du Presbytère. L'avant projet définitif sera approuvé au Conseil Municipal de novembre. Les travaux seront réalisés le deuxième semestre 2004 pour une durée de deux mois.</p> <p>Enfin une première rencontre avec l'architecte des Monuments historique est fixée au 27 novembre (l'heure est à déterminer) pour lancer les études de rénovation.</p>	<p>n'est-ce pas 2003 ?</p>
<p>Objet : Approbation du relevé de conclusion du Conseil de Quartier du 12 juin 2003 et de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2003.</p>	<p>Fonctionnement</p>
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau Conseil de Quartier du 12 juin 2003 : vote à l'unanimité. Assemblée Générale du 25 septembre 2003 : Valérie UZANU fait remarquer une modification au sujet du coût prévu pour les travaux de la MCPT, la somme, 9 850 euros, n'intégrait pas le chauffage, la dépense totale est donc de 11 050 euros, par conséquent sera à voter au cours de ce conseil de quartier. Deux rajouts sont à noter suite à la réunion de bureau. Le premier concerne le rapport de la commission 'entretien, aires de jeux, espaces verts' : « l'aménagement du Square Elsa Triolet : connaître d'abord les attentes des habitants » a été rajouté. Enfin l'intervention de M. et Mme PRUNIER concernant la circulation à Buffevent a été rajoutée. Suite à ces précisions le relevé de conclusion est voté à l'unanimité.</p>	

<p>Objet : Points d'actualité sur les commissions et validation des dépenses.</p>	<p>Thème (commission bâtiments, équipement)</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Jean-Pierre GERVAIS indique que lors du Bureau du 8 octobre dernier, il souhaitait un document plus détaillé sur le devis estimatif de la passerelle. Il constate avec satisfaction, que le document figure dans le dossier fourni à chaque membre de ce conseil de quartier.</p> <p>Valérie UZANU <i>suggère de voter les 1 2000 euros supplémentaires pour les travaux de la MCPT : vote à l'unanimité.</i></p> <p>Elle présente le document « Délibération N°6 », délibération prise le 3 novembre au conseil d'agglomération au sujet de la salle de fêtes de Sainte – Pezenne et explique que des modifications ont été apportées au projet initial.</p> <p>Jean-Pierre GERVAIS reprend l'avant dernier paragraphe de la dernière page qui propose de « ne relancer l'appel d'offres qu'après mise au point du projet et modifications du cahier des charges en relation avec la Ville de Niort ». Il se demande si cela ne va pas retarder le début des travaux. Valérie UZANU répond que non.</p> <p>Patrice LEBRET souhaiterait que le conseil de quartier établisse un courrier demandant à la CAN de ne pas retarder le délai d'appel d'offres, pour qu'ainsi les travaux soient lancés le plus vite possible. Par ailleurs, le conseil de quartier pourrait également préciser sur le courrier qu'il désire une explication quant de la délibération N°6. Enfin il serait également judicieux que ce même courrier soit envoyé à la Ville de Niort pour qu'il y ait une coordination.</p> <p>Valérie UZANU indique que le Bureau rédigera ce courrier. Elle signale qu'une réunion est prévue le 19 novembre 2003 à la salle des fêtes de Sainte – Pezenne, où la CAN sera présente et espère que de nombreuses associations le seront aussi.</p> <p>Pierre CAILLETON évoque la Fontaine des Amourettes et précise qu'il a remis à Valérie UZANU un historique de cette fontaine.</p> <p>Jean-Pierre GERVAIS signale que Pierre GUERIT déplore le manque de bancs dans le gymnase face à la MCPT.</p> <p>Xavier JACQUEMIN insiste sur le fait que des distances sont à respecter. Le gymnase propose un espace limité, prévoir des bancs en réduirait encore plus l'espace.</p> <p>Valérie UZANU indique qu'une fiche de proximité sera rédigée et signée lors de ce conseil de quartier afin d'en demander la faisabilité.</p>	
<p>Objet : Points d'actualité sur les commissions et validation des dépenses.</p>	

réponse mairie/proposition conseil/bureau

Jean-Jacques BOTTON-VINET aborde l'aire de jeux derrière le Grand Feu. Une première réunion de préparation du dossier a eu lieu le 13 octobre 2003. L'aire de jeux de ce site serait plutôt destinée aux petits et moyens enfants accompagnés des parents. Il pourrait s'ajouter des espaces pour les adultes notamment un terrain de boules. La commission propose aux adolescents un espace proche de la MCPT de Sainte – Pezenne, où pourrait s'ajouter d'autres équipements sportifs. La MCPT a été choisie car le lieu semble le plus approprié (notamment pour le bruit). De plus, le terrain de sport rue du Coteau saint Hubert pourrait être intégré au projet. La commission constate que la plupart des espaces de jeux sont limités et qu'il y a un manque de verdure certain. La commission souhaite que la Ville de Niort intègre cette dépense et non le conseil de quartier. Enfin Jean-Jacques BOTTON-VINET rappelle que le Grand Feu n'est pas intéressé par la parcelle.

Valérie UZANU propose de rencontrer le directeur du Grand Feu pour évoquer la parcelle. Elle revient sur la MCPT, et signale que celle-ci possède un centre de loisirs pour enfants en bas âge. Il serait dommage de ne pas prévoir un espace jeux pour les enfants du centre.

Pascal TEXIER constate avec regret, qu'il n'a pas été avisé de la réunion du 13 octobre. Il se sent d'autant plus concerné en tant que parent mais aussi par le fait qu'il habite à proximité des lieux cités précédemment.

Valérie UZANU reconnaît que c'est regrettable, et se justifie par le fait que le délai était trop court pour prévoir les invitations mais pour les réunions ultérieures, l'ensemble de la commission sera conviée.

Jean-Jacques BOTTON-VINET explique qu'au départ ce fut par simple appel téléphonique, que Robert GOUTEFANGEA l'a informé de cette réunion...qui, selon ses informations aborderait le thème des sentiers de sainte pezenne...

A propos des Sentiers, Jean-Jacques BOTTON-VINET fait référence au document joint dans le dossier. Des signalétiques directionnelles devraient être mises en place fin d'année 2003, dont le coût est de 12 978 euros TTC. Ces balises respectent l'architecture des flèches directionnelle du Chemin Communal du III^{ème} millénaire mais garantissent aussi l'identité des Sentiers de Sainte - Pezenne. Par ailleurs la signalisation didactique, qui a pour objet d'instruire les promeneurs, serait réalisable en 2004, dont le coût est à confirmer. Cette signalétique demande plus de temps et plus de souci quant à la finition. Il souhaite à nouveau insister sur le fait que l'entretien du chemin bordant le parc du château de Chantemerle est à revoir car le passage est impraticable. Il fait remarquer que de nombreux promeneurs manifestent leur envie de connaître la végétation plantée sur le Chemin Communal du 3^{ème} Millénaire.

Valérie UZANU propose d'en informer PROJIFAS.

Xavier JACQUEMIN souhaite savoir si d'autres conseils de quartiers ont aussi des sentiers, si tel est le cas, les conseils de quartiers

<p>Xavier Jacquemin souhaite savoir si d'autres conseils de quartier ont aussi des sentiers, si tel est le cas, les conseils pourraient se concerter et faire ainsi réduire le prix. Il demande s'il n'y a que la Ville de Niort pour financer le projet des signalétiques.</p> <p>Pierre LACORE indique que le quartier de Souché propose également des sentiers aux promeneurs. Par ailleurs, seule la Ville de Niort assure le financement.</p> <p>Valérie UZANU précise que le service des espaces verts demande une somme de 13 000 Euros pour la réalisation de la signalétique directionnelle. Elle demande aux membres du conseil de quartier de voter la somme : une abstention(M. JACQUEMIN), vote favorable. Elle rappelle que le CAP doit aussi prendre connaissance du dossier.</p> <p>Jean-Jacques BOTTON-VINET revient sur les dépenses des sentiers, il voudrait savoir qui paie ?</p> <p>Pierre LACORE répond que c'est un projet de conseil de quartier.</p> <p>Maurice VINCK soutient la question de M. BOTTON-VINET, qui finance quoi ?</p> <p>Valérie UZANU rappelle, à titre informatif, que le conseil de quartier a dépensé pour 2003, 69 110 euros sur les 152 000 euros restants. Si l'on ajoute les 13 000 euros des sentiers, le conseil de quartier dépensera 82 110 euros fin 2003.</p> <p>Franck GIRAUD insiste sur le fait que le conseil de quartier dispose d'une somme d'argent, il faut engager les dépenses .</p>	
<p>Objet : Points d'actualité sur les commissions et validation des dépenses.</p>	<p>Thème (commission circulation, sécurité)</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Jean-Pierre POUSSADE prend la parole et indique que la commission a rencontré Francis BONNIN le 21 octobre. L'heure prévue était fixée à 10h00, le directeur de la voirie avait 20 minutes de retard et devait repartir à 11h00. En conséquence, tous les dossiers n'ont pas pu être traités en détail. L'Impasse Jean Houdon a été évoquée au sujet du magasin Netto, un courrier devrait être fait. Jean-Pierre POUSSADE a signalé à Francis BONNIN que la réponse apportée au sujet de l'achat du matériel provisoire n'était pas acceptable.</p> <p>Bernard GUIDAT soutient les propos de M. POUSSADE et ajoute qu'il fut énormément déçu de la réunion.</p> <p>Valérie UZANU revient sur le magasin Netto, plusieurs points sont à étudier, notamment l'accessibilité, le passage de la benne, la consultation des riverains ...etc). Elle évoque la rue de Buffevent et propose à la commission circulation, sécurité de constater ce que subisse M. et Mme PRUNIER, sur le terrain. Des réflexions sont à mettre en place, et propose de revoir ces dossiers lors du prochain Bureau pour relancer la commission circulation, sécurité qui se décourage.</p>	
<p>Objet : Présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) (Claude MONNET).</p>	<p>Thème (commission urbanisme)</p>

<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Claude MONNET présente les documents joints au dossier et sensibilise le conseil de quartier sur la nécessité de la création d'une commission urbanisme. Le PLU intégrera entre autres des objectifs de mixité sociale. Une autre rencontre sera prévue au cours du premier trimestre 2004. Il donne quelques informations quant à la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - oct.-novembre 2003, information générale dans chaque quartier, - désignation de deux membres par conseil pour faire partie d'une commission inter quartier P.L.U., - formation des membres de cette commission : janvier 2004. <p>Patrice LEBRET souhaite qu'une réflexion d'ensemble soit mise en œuvre lors de l'implantation de logements sociaux et de lotissements. Il prend l'exemple du lotissement des Vignes qui pose et posera problème sur la circulation, le ramassage des poubelles...etc. Il demande la signification des lettres « E » et « S » sur le POS.</p> <p>Claude MONNET précise que de nombreux critères seront pris en compte et seront étudiés. « E » signifie Equipement collectif (collège...etc) et « S » signifie Siège d'exploitation agricole.</p> <p>Valérie UZANU demande des volontaires pour constituer la commission inter quartier P.L.U.</p> <p>Messieurs GUIDAT, LEBRET, POUSSADE et VINCK se portent volontaires.</p> <p>Monsieur VINCK signale que certains absents de ce conseil de quartier seraient éventuellement intéressés par cette commission, ne pas oublier de leur proposer.</p>	
<p>Objet : Le traitement des déchets.</p>	<p>Thème (commission déchetterie, nuisance olfactive)</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Valérie UZANU informe le conseil de quartier des réunions inter quartier prévues les 18 et 20 novembre 2003. L'une se situera sur le quartier Est et l'autre sur le quartier Ouest. Les deux réunions expliqueront les documents joints au dossier. Tous les membres du conseil de quartier recevront une invitation et seront amenés à voter soit à leur MCSP de quartier soit à la Mairie. Enfin, une réunion est prévue le 17 novembre 2003 à Frontenay Rohan Rohan (débat entre les élus de la CAN). Le vote définitif des élus de la CAN sera le 9 décembre 2003.</p>	
<p>Objet : Modification du règlement intérieur.</p>	<p>Fonctionnement</p>

<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Jean-Pierre POUSSADE signale trois rectifications Article 1.2 : le vote se déroulera à la majorité simple (50% des voix plus une). Le conseil de quartier remplace « majorité simple » par « majorité absolue ». Le conseil vote à l'unanimité. Article 4.1 : délai des 15 jours d'envoi des convocations. A été rajouté (sauf cas exceptionnel). Le conseil de quartier modifie la phrase. « Le conseil de quartier est convoqué par les co-présidents au plus tard 15 jours avant la date de la réunion (sauf réunion exceptionnelle décidée par le Bureau) ». Deux abstentions (M. et Me LEBRET). Article 4.4 : le conseil ne peut valablement délibérer qu'à la condition que le quorum (50% du total des membres du conseil + un) soit atteint. Le conseil vote à l'unanimité. Article 1.1 : Valérie UZANU propose de supprimer « et au minimum 1 fois par mois ». Le conseil vote à l'unanimité.</p>	
<p>Objet : Composition du Bureau.</p>	Fonctionnement
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Valérie UZANU demande des volontaires : Sur proposition du conseil, Maurice VINCK se porte volontaire. Son intégration est votée à l'unanimité.</p>	
<p>Objet : Proposition de radiation des trois membres absents depuis la mise en place du conseil de quartier.</p>	Fonctionnement
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Valérie UZANU nomme les trois personnes : Christian CHIRAUX, Marie DAUXERRE et Florence GOUPIL. Elle précise que Marie DAUXERRE n'habite plus Sainte – Pezenne et que cette dame ne souhaite plus intégrer le conseil. Les trois personnes ont déjà reçu un courrier, et ont été contacté par téléphone, elles ont été avisées. Valérie UZANU demande au conseil qui est contre leur radiation : vote à l'unanimité.</p>	
<p>Objet : Questions diverses.</p>	Fonctionnement
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Valérie UZANU indique au conseil de quartier qu'ils trouveront dans ce dossier, deux courriers. Le premier est un courrier de Alain BAUDIN adressé au CAP au sujet du conseil de quartier du 8 septembre 2003. Le second est un courrier du Bureau adressé au CAP. Enfin Valérie UZANU signale qu'au prochain conseil de quartier du 16 janvier 2004, une galette sera offerte. Elle souhaite que le CAP ainsi que d'autres associations soient invitées.</p>	

**PROCHAINES REUNIONS
BUREAU**
mercredi 17 décembre 2003 – 20h30 MCSP Saint - Pezenne